

UFF ACTIONS US A

FONDS COMMUN DE PLACEMENT (FCP) DE DROIT FRANCAIS

RAPPORT ANNUEL

Exercice clos le 29 février 2024

Myria Asset
Management

MYRIA ASSET MANAGEMENT

Siège social : 70 avenue de l'Europe 92270 BOIS-COLOMBES
Société par Actions Simplifiée à Conseil de Surveillance au capital de 1 500 000 € - RCS Nanterre 804 047 421
Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP-14000039

SOMMAIRE

Acteurs	3
Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion...	4
Autres informations.....	13
Rapport d'activité.....	14
Rapport certifié du commissaire aux comptes	18
Annexe périodique SFDR article 8.....	41

- **Comptes annuels**

- Bilan Actif
- Bilan Passif
- Hors-Bilan
- Compte de Résultat

- **Annexes aux comptes annuels**

- Règles et méthodes comptables
- Evolution de l'actif net
- Compléments d'information

- **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels au 29 février 2024**

Acteurs

Société de gestion : MYRIA ASSET MANAGEMENT

Société par Actions Simplifiée à Conseil de surveillance au capital de 1 500 000 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 804 047 421
Société de gestion agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 14 octobre 2014 sous le numéro GP-14000039
Siège social : 70, Avenue de l'Europe 92270 Bois-Colombes Paris - France

Dépositaire : CACEIS Bank

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 1 280 677 691,03 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 692 024 722
Établissement de crédit agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)
Siège social : 89-91, rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge
Adresse postale : 12, place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX

Gestionnaire Comptable par délégation de la Société de gestion : CACEIS Fund Administration

Société Anonyme au capital de 5 800 000 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 420 929 481
Siège social : 89-91, rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge
Adresse postale : 12, place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX

Commissaire aux comptes : PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, représenté par Frédéric SELLAM

63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine cedex - FRANCE

Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion

FORME JURIDIQUE : Fonds Commun de Placement (FCP) de droit Français

CODE ISIN : FR0014002002

FONDS NOURRICIER : Oui

CLASSIFICATION : Le FCP est classé dans la catégorie suivante : « Néant »

AFFECTATION DES RÉSULTATS : Capitalisation

OBJECTIF DE GESTION

Le FCP est un OPCVM nourricier investi à hauteur de 90% minimum de son actif net en parts de classe LM en euro du fonds Legg Mason ClearBridge US Equity Sustainability Leaders Fund, compartiment de la Sicav Legg Mason Global Funds Plc. Le reste sera investi en liquidités. L'objectif de gestion est identique à celui du compartiment Legg Mason ClearBridge US Equity Sustainability Leaders Fund, à savoir « *fournir une appréciation de son capital à long terme. Le Compartiment investit en permanence au moins 85 % de sa Valeur Liquidative en titres de participation américains (notamment des actions ordinaires et des actions privilégiées) qui sont cotés ou négociés sur des Marchés Réglementés aux États-Unis et qui sont émis par des sociétés répondant aux critères financiers du Gestionnaire de portefeuille (comme indiqué ci-dessous), ainsi qu'à ses objectifs de développement durable et à ses critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) (les leaders du développement durable ou « Sustainability Leaders »). Le gestionnaire d'investissement applique ses critères « ESG Sustainability Leader » à 100 % du portefeuille du fonds. Le processus de construction du portefeuille du gestionnaire d'investissement restreint les sociétés de l'univers d'investissement du fonds d'au moins 20 % afin de n'investir que dans des sociétés qui sont des leaders du marché en matière de durabilité.* »

La performance de l'OPCVM sera inférieure à celle du maître du fait de ses frais de gestion propres.

La politique d'investissement du compartiment maître relève de la réglementation irlandaise, en particulier concernant les critères extra financiers.

L'OPC maître promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence du FCP est l'indice Russell 3000 (cours de clôture, dividendes réinvestis), constitué des 3 000 plus grandes capitalisations boursières américaines, libellé en USD et valorisé en euro. Cet indice est calculé et publié par la société FTSE Russell.

Le FCP est un OPCVM à gestion active dont la performance n'est pas liée à celle de l'indice mais qui l'utilise comme élément d'appréciation de sa gestion. La composition de l'actif du FCP peut s'éloigner de la composition de l'indicateur de référence.

Cet indice est administré par FTSE Russell et des informations complémentaires sont disponibles sur le site : www.ftserussell.com

L'administrateur de l'indice de référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

L'indicateur de référence est utilisé pour des objectifs de mesure de performance financière et ne vise pas à être cohérent avec les caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance promue par le fonds.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Le FCP est un OPCVM nourricier investi à hauteur de 90% minimum de son actif net en parts de classe LM en euro du fonds Legg Mason ClearBridge US Equity Sustainability Leaders Fund, compartiment de la Sicav Legg Mason Global Funds Plc et dont la stratégie d'investissement est décrite ci-dessous. A titre accessoire, en liquidités.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Le Gestionnaire de portefeuille utilise un processus exclusif de recherche et d'engagement pour déterminer si une société est un leader du développement durable. Ce processus exclusif implique la création d'un système de notation ESG basé sur une expérience de longue date du Gestionnaire de portefeuille en matière de gestion des stratégies d'investissement ESG et d'identification des meilleures pratiques liées aux critères ESG. Le leadership du développement durable peut être évalué tant de manière quantitative que qualitative, par le biais du système de notations ESG du Gestionnaire de portefeuille et de son processus direct de recherche et d'entretiens. Le système de notation ESG du Gestionnaire de portefeuille comprend quatre niveaux de notation : AAA, AA, A et B, ces notes sont attribuées aux sociétés en fonction de leur stratégie de développement durable et de leur performance, les principales questions ESG (telles que la santé et la sécurité, la diversité des sexes, le risque climatique, le risque de gouvernance d'entreprise, la sécurité des données..., sur une base absolue et par rapport à leurs homologues. Les notations ESG sont attribuées par les analystes fondamentaux du Gestionnaire de portefeuille dans le cadre d'une couverture de la société. Le processus direct de recherche et d'engagement du Gestionnaire de portefeuille fait partie intégrante de son analyse du leadership en matière de développement durable. Le Gestionnaire de portefeuille peut : (1) rencontrer et s'entretenir avec la direction et les parties prenantes externes d'un émetteur détenu par le Compartiment pour discuter des questions environnementales, sociales et de gouvernance ; et (2) suivre les progrès en matière de leadership ESG de l'émetteur sur des thématiques ESG telles que la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'utilisation accrue de matières premières plus « propres » basées sur des sources naturelles, la rémunération des dirigeants, l'indépendance et la diversité au sein du conseil d'administration, l'amélioration du reporting de l'entreprise sur les pratiques de développement durable et le renforcement des objectifs en termes de sécurité des employés. L'évaluation par le Gestionnaire de portefeuille de la notation ESG et du leadership en matière de développement durable d'une société fait partie d'une évaluation approfondie du mérite des investissements de la société concernée sur la base de critères financiers. Le Gestionnaire de portefeuille cherche à investir sur le long terme dans des sociétés qu'il juge de grande qualité et qui présentent des avantages concurrentiels durables comme en témoignent les rendements élevés du capital, les bilans solides et les équipes de gestion compétentes qui répartissent le capital de manière efficace. Le Gestionnaire de portefeuille emploiera des analyses quantitatives et fondamentales pour identifier les candidats à l'investissement avec ces qualités et évaluera la dynamique du secteur (en se fondant sur les facteurs ESG, la compétitivité, la concentration sectorielle et les perspectives conjoncturelles et séculaires pour le secteur), la solidité du modèle de l'entreprise et les compétences en gestion. La valorisation sera examinée attentivement par le Gestionnaire de portefeuille à l'aide d'une série de techniques qui dépendent du type de société examinée. Les méthodes habituellement utilisées sont l'analyse des flux de trésorerie actualisés, la croissance et les rendements implicites du marché par rapport aux attentes du Gestionnaire de portefeuille, des comparaisons multiples et l'analyse de différents scénarios. Le Gestionnaire de portefeuille utilisera également le même processus

et les mêmes critères pour étudier des sociétés plus récentes présentant des perspectives prometteuses qui n'ont peut-être pas encore fait preuve d'une rentabilité substantielle.

Le Gestionnaire de portefeuille considère qu'une société est un leader du développement durable lorsqu'elle :

1) propose des produits et des services qui ont des répercussions positives sur la société (comme décrit ci-dessous) ; et 2) a mis en place des stratégies bien définies qui font qu'elle représente un investissement à long terme intéressant pour le Compartiment. Le Gestionnaire de portefeuille cherche à investir dans des sociétés qui ne se limitent pas à causer moins de dommages pour les personnes et la planète par rapport à leurs homologues, mais qui offrent également, dans la plupart des cas, des solutions pour remédier aux conséquences néfastes des actions de sociétés et de secteurs moins responsables. Par ailleurs, le développement durable ne se limite pas à la gérance de l'environnement, il inclut également les politiques d'une société relatives au traitement équitable des employés et à l'encouragement de leur développement professionnel, en interagissant de façon positive au sein de la communauté locale, en favorisant la sécurité de manière permanente, en gérant la responsabilité de sa chaîne d'approvisionnement et en employant des pratiques en matière de gouvernance d'entreprise qui sont favorables aux actionnaires et transparentes. Le Gestionnaire de portefeuille a également l'intention de s'entretenir avec et d'encourager la direction des Leaders du développement durable en vue d'améliorer, lorsqu'il l'estime nécessaire, certains aspects ESG qu'il a identifiés.

Les aspects et le poids des facteurs ESG dans le leadership sont déterminés par le secteur, mais présentent également certains points communs tels que la transparence, la participation des cadres, l'innovation, une vision à long terme et la volonté de s'engager auprès des investisseurs sur les questions de développement durable. Le leadership, du point de vue du Gestionnaire de portefeuille, est associé à une société qui présente des preuves de meilleurs pratiques en matière de politiques ESG dans un secteur ou une industrie donnée. Le Gestionnaire de portefeuille peut également identifier des investissements potentiels dans des sociétés qui ne sont pas encore des leaders avérés du développement durable mais qui possèdent d'ores et déjà des qualités intéressantes dans ce domaine, qui justifient l'attribution d'une note A par le système de notation ESG du Gestionnaire de portefeuille. Il appartient au Gestionnaire de portefeuille d'exercer son jugement dans l'application du système de notation ESG. Le Gestionnaire de portefeuille est également guidé par ses politiques et procédures de vote par procuration, comprenant les lignes directrices relatives au vote par procuration à des fins de gouvernance traditionnelle, environnementales et sociales. Le Gestionnaire de portefeuille vote en outre en faveur des propositions des actionnaires qu'il croit en mesure de promouvoir une bonne gouvernance, davantage de transparence d'entreprise, la responsabilité et des pratiques éthiques. Notamment, il vote généralement en faveur de propositions qui recherchent des informations supplémentaires auprès des émetteurs, en particulier lorsque la société n'a pas dûment traité les préoccupations d'ordre social et environnemental des actionnaires.

Le fonds n'est pas exposé aux producteurs de combustibles fossiles, aux producteurs d'armes controversées (c'est-à-dire les mines antipersonnel, les armes nucléaires, les armes biologiques et chimiques et les armes à sous-munitions) et aux sociétés qui tirent 5 % ou plus de leurs revenus du tabac, ou plus de 5 % de leurs revenus des armes conventionnelles ou 15 % de leurs revenus de la production d'énergie nucléaire. Dans la mesure du possible, le gérant procède à un examen formel des violations présumées des principes du Global Compact des Nations Unies, des normes internationales en matière de droits de l'homme, de droits du travail, de normes environnementales et de lois anti-corruption. La gravité de la violation, la réaction, la fréquence et la nature de l'implication sont prises en compte pour décider de l'action appropriée.

Le Gestionnaire de portefeuille procédera à la vente d'un titre lorsque son émetteur cesse de remplir les critères ESG et/ou financiers. De plus, le Gestionnaire de portefeuille s'efforcera de remplacer les titres d'une société lorsque le profil de risque/de rendement de cette dernière n'est plus favorable en raison de l'appréciation du cours ou si ses critères financiers ont subi une détérioration importante par rapport aux attentes de départ. Des titres peuvent également être vendus pour permettre des

investissements dans une société considérée par le Gestionnaire de portefeuille comme une alternative plus intéressante.

INFORMATION RELATIVES AU REGLEMENT SFDR ET TAXONOMIE

Le Compartiment promeut les caractéristiques environnementales et est classé dans l'article 8 conformément au règlement (2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

Conformément à sa méthodologie ESG, le Compartiment peut détenir des investissements qui contribuent à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation au changement climatique. Toutefois, en raison du manque de données fiables, à jour et vérifiables, il est actuellement impossible de déterminer comment et dans quelle mesure les activités des investissements sous-jacents sont des activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental en vertu du Règlement Taxonomie, et de s'engager sur une part minimum des investissements sous-jacents au Fonds qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental, y compris les activités habilitantes ou transitoires, au sens du Règlement Taxonomie.

PROFIL DE RISQUE DU FCP

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par le gestionnaire financier par délégation. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers. L'attention des souscripteurs est attirée sur les risques spécifiques de certains instruments auxquels le FCP peut être exposé, dont le profil de risque peut être élevé.

Le fonds UFF Actions US A présente un risque de perte en capital. Le risque de perte en capital résulte d'une perte lors de la vente d'une part à un prix inférieur à celui payé à l'achat. Le porteur de part ne bénéficie d'aucune garantie de restitution du capital investi.

Le fonds nourricier pourra également être exposé jusqu'à 100% de son actif net au risque de change. Étant donné que le fonds est investi indirectement dans des titres libellés en dollar, le porteur pourra être exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change.

Le profil de risque du FCP nourricier est identique au profil de risque de Legg Mason ClearBridge US Equity Sustainability Leaders Fund, compartiment de la Sicav Legg Mason Global Funds Plc, dont les principaux risques sont détaillés ci-après

Au travers des investissements du FCP, les risques principaux pour le porteur sont les suivants :

➤ ***Risques liés aux actions***

Les investissements en actions offrent un potentiel d'appréciation substantielle du capital. Cependant, de tels investissements impliquent également des risques, et notamment des risques d'émetteur, de secteur et de marché de capitaux, ainsi que des risques d'activité économique générale. Bien que le Gestionnaire de portefeuille ou le Gestionnaire de portefeuille par délégation cherche à limiter ces risques à l'aide de diverses techniques décrites dans ce Prospectus, divers types d'évènements de nature adverse ou perçus comme étant de nature adverse dans l'un ou plusieurs de ces domaines, pourraient entraîner une baisse substantielle de la valeur des actions détenues par le Compartiment.

➤ ***Risque ESG***

Lorsqu'un Compartiment adopte une stratégie d'investissement environnementale, sociale et de gouvernance (« ESG »), il peut en découler une limitation du nombre d'opportunités d'investissement pour le Compartiment, ce qui peut conduire à une sous-performance par rapport à des compartiments non soumis à ce type de critères. À titre d'exemple, la stratégie d'investissement ESG d'un Compartiment peut le conduire à : (1) renoncer à des opportunités d'achat de certains titres qui auraient pu être avantageuses par ailleurs ; ou (2) céder certains

titres qu'il aurait pu être désavantageux de céder dans d'autres circonstances. Le Gestionnaire de portefeuille ou le Gestionnaire de portefeuille par délégation établit si les émetteurs respectent les critères ESG sur la base de son appréciation qui implique une part subjective et qui s'appuie sur les informations à sa disposition. Les investisseurs peuvent ne pas être d'accord avec ces appréciations.

➤ **Risque de concentration**

Certains des Gestionnaires de portefeuille et Gestionnaires de portefeuille par délégation peuvent prendre des décisions surtout basées sur des facteurs propres à la société, ce qui peut conduire à ce qu'une portion substantielle des investissements du Compartiment soit constituée de titres de sociétés spécialisées dans le même type d'industrie ou de produit. D'autres Compartiments peuvent concentrer leurs investissements dans des titres d'émetteurs d'un pays ou d'une région spécifique. Ces concentrations d'actifs peuvent augmenter la volatilité et le risque de pertes, surtout en périodes de volatilité prononcée sur le marché.

➤ **Risques en matière de durabilité**

Le Gestionnaire de portefeuille tient compte des risques de durabilité relatifs aux rendements du Compartiment. L'intégration des risques liés à la durabilité dans le processus de décision d'investissement peut avoir pour effet d'exclure les investissements rentables de l'univers d'investissement du Fonds et peut également amener le Fonds à vendre des investissements qui continueront à être performants. L'appréciation de ces risques de durabilité est dans une certaine mesure subjective et il n'y a aucune garantie que tous les investissements réalisés par le Fonds reflètent les convictions ou les valeurs d'un investisseur particulier en matière d'investissements durables.

Un risque de durabilité pourrait se matérialiser par la survenance d'un événement ou d'une condition environnementale, sociale ou de gouvernance ayant un impact négatif important sur la valeur d'un ou plusieurs investissements et affectant ainsi négativement les rendements du Fonds. Les risques liés à la durabilité peuvent se manifester de différentes manières, telles que, mais sans s'y limiter :

- Le non-respect des normes environnementales, sociales ou de gouvernance entraînant une atteinte à la réputation, une baisse de la demande de produits et de services, ou la perte d'opportunités commerciales pour une entreprise ou un groupe industriel ;
- Des changements dans les lois, les réglementations ou les normes industrielles donnant lieu à d'éventuelles amendes, sanctions ou à un changement de comportement des consommateurs affectant les perspectives de croissance et de développement d'une entreprise ou d'un secteur entier ;
- Des changements dans les lois ou les réglementations, pouvant générer une demande plus importante, et donc une augmentation induite des prix des titres des sociétés perçues comme répondant à des normes ESG plus élevées. Les prix de ces titres peuvent devenir plus volatiles si la perception des participants au marché concernant l'adhésion des entreprises aux normes ESG change ;
- Des changements dans les lois ou les réglementations pouvant inciter les entreprises à fournir des informations trompeuses sur leurs normes ou activités environnementales, sociales ou de gouvernance.

Les facteurs de risque de durabilité communément considérés sont divisés en "Environnement, Social et Gouvernance" (ESG), tels que, mais sans s'y limiter, les sujets suivants :

Environnement

- Atténuation du changement climatique
- Adaptation au changement climatique
- Protection de la biodiversité
- Utilisation durable et protection des ressources en eau et des ressources maritimes
- Transition vers une économie circulaire, évitement des déchets et recyclage
- L'évitement et la réduction de la pollution environnementale

- *La protection d'écosystèmes sains*
- *Utilisation durable des sols*

Affaires sociales

- *Respect des normes reconnues du droit du travail (pas de travail des enfants ni de travail forcé, pas de discrimination)*
- *Le respect de la sécurité au travail et de la protection de la santé*
- *Rémunération appropriée, conditions de travail équitables, diversité et possibilités de formation et de développement.*
- *Droits syndicaux et liberté de réunion*
- *Garantie d'une sécurité adéquate des produits, y compris la protection de la santé*
- *Application des mêmes exigences aux entités de la chaîne d'approvisionnement*
- *Projets inclusifs ou prise en compte des intérêts des communautés et des minorités sociales.*

Gouvernance d'entreprise

- *Honnêteté fiscale*
- *Mesures anti-corruption*
- *Gestion du développement durable par le conseil d'administration*
- *Rémunération du conseil d'administration basée sur des critères de durabilité*
- *La facilitation des dénonciations*
- *Garanties des droits des employés*
- *Garanties de protection des données*

Les risques liés à la durabilité peuvent entraîner une détérioration significative du profil financier, de la rentabilité ou de la réputation d'un investissement sous-jacent et peuvent donc avoir un impact important sur son prix ou sa liquidité.

GARANTIE OU PROTECTION

Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

DESCRIPTIF DES CATEGORIES D'ACTIF ET DE CONTRATS FINANCIERS

Le Compartiment investit en permanence au moins 85 % de sa Valeur Liquidative en titres de participation américains (notamment des actions ordinaires et des actions privilégiées) qui sont cotés ou négociés sur des Marchés Réglementés aux États-Unis et qui sont émis par des sociétés répondant aux critères financiers du Gestionnaire de portefeuille, ainsi qu'à ses objectifs de développement durable et à ses critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) (les leaders du développement durable ou « Sustainability Leaders »).

Bien que les actifs du Compartiment soient principalement investis en actions ordinaires de Sociétés des États-Unis, le Compartiment pourra également investir jusqu'à 15% de sa Valeur Liquidative en titres convertibles (qui ne comprendront pas de titres dérivés incorporés et/ou un effet de levier), en actions privilégiées, en bons de souscription d'actions, dans des sociétés civiles de placement immobilier (REIT), en titres soumis à la Règle 144A et en Instruments du Marché Monétaire, cotés ou négociés sur des Marchés Réglementés des États-Unis. Un maximum de 15% de la Valeur Liquidative du Compartiment pourra être investi en titres d'émetteurs non américains, y compris en Certificats américains de titres en dépôt (American Depository Receipts, ADR) et en Certificats mondiaux de titres en dépôt (Global Depository Receipt, GDR). Un maximum de 5% de la Valeur Liquidative du Compartiment peut être investi en bons de souscription. Un maximum de 10% de la Valeur Liquidative du Compartiment peut être investi en parts ou actions d'autres organismes de placement collectif au sens de l'article 68(1)(e) de la Réglementation sur les OPCVM. Ces investissements auront pour but d'obtenir une exposition aux différents types d'investissements visés dans les présentes. Le Compartiment peut également investir dans certains types de titres dérivés, mais seulement à des fins de gestion efficace du portefeuille. Les types d'instruments dérivés concernés comprennent des options, des contrats à terme normalisés, des options sur des contrats à terme normalisé et des contrats de change à terme. Le Compartiment pourra avoir un effet de levier pouvant atteindre jusqu'à 100 % de

sa Valeur Liquidative, en raison de l'utilisation d'instruments financiers dérivés. Les investisseurs sont priés de consulter attentivement la section « Informations supplémentaires concernant les titres dans lesquels le Compartiment pourrait investir » du Prospectus de Base.

- **Les dépôts**
Sans objet
- **Les emprunts d'espèces**
Sans objet
- **Les acquisitions et cessions temporaires de titres**
Sans objet

CHANGEMENTS INTERVENUS

1^{ER} janvier 2023

- DIC PRIIPS

31 juillet 2023

- Mise à jour PRIIPS

CHANGEMENTS ENVISAGÉS

Néant.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

Préambule :

Conformément aux Directives UCITS V et AIFM, MYRIA ASSET MANAGEMENT a mis en place une politique de rémunération applicable aux collaborateurs dont les fonctions sont susceptibles d'influencer le profil de risque de la Société de Gestion ou des OPCVM et FIA gérés.

Le présent document est établi dans le prolongement de cette politique et vise à détailler les éléments quantitatifs et qualitatifs relatifs aux rémunérations versées au titre de l'exercice comptable 2023.

Éléments qualitatifs :

Conformément à la politique de rémunération de la Société de Gestion, la décision d'attribution des rémunérations est prise collégalement par le Conseil de Surveillance de MYRIA ASSET MANAGEMENT et présentée au comité des nominations et rémunérations de l'UFF.

Le montant de ces rémunérations est apprécié sur la base des critères qualitatifs tels que déterminés dans la politique de rémunération (exemples : évaluation qualitative des résultats et performances individuels, appréciation du respect des procédures et de l'environnement de contrôle et de conformité...).

S'agissant des rémunérations variables, elles prennent exclusivement la forme de primes exceptionnelles ayant la nature de traitements et salaires. Compte tenu des montants déterminés au titre de l'exercice 2023, aucun versement en parts d'OPCVM ou de FIA ni report de versement n'ont été mis en œuvre.

Le Conseil de Surveillance procède annuellement à une revue indépendante de la politique de rémunération et veille à son respect par la Société de Gestion et à sa conformité à la réglementation.

Éléments quantitatifs :

Le personnel concerné ainsi que les rémunérations afférentes sont détaillés ci-dessous.

Effectif total sur l'année 2023 : 13, dont 7 preneurs de risque.

Rémunération brute totale + montant brut primes versées au titre de l'année 2023 : 1 097 milliers d'euros, le tout ventilé de la façon suivante :

1. en fonction des catégories de personnel :

- 685 milliers d'euros versés aux preneurs de risque,
- 411 milliers d'euros versés aux autres collaborateurs,

2. en fonction de la nature de la rémunération : (Toutes typologies de collaborateurs confondues)

- 885 milliers d'euros de rémunérations fixes,
- 211 milliers d'euros de rémunérations variables

FRAIS

Le fonds étant nourricier du FCP « Legg Mason ClearBridge US Equity Sustainability Leaders », les actifs ont été intégralement investis en parts de ce fonds.

Pour mémoire et conformément à ce qui est indiqué dans le prospectus complet, le fait d'investir dans un fonds maître fait supporter indirectement au fonds nourricier les frais de ce dernier.

Pour rappel, les tableaux des frais du fonds nourricier et de son maître sont les suivants :

Frais du fonds nourricier

Frais de gestion	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres services (1)	Actif net	2,30 % TTC maximum *
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	0,15% TTC maximum **
Prestataires percevant des commissions de mouvement 100% Dépositaire (pour le traitement des ordres)	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commissions de surperformance	Actif net	Néant

(*) dont 0,6% de frais de gestion jusqu' à 25M€ d'encours investit dans le fonds maître et 0.5% au-delà, ces frais venant rémunérer la gestion financière du fonds maître

(**) Ce sont les frais administratifs du fonds maître, le détail des frais de l'OPCVM maître est présenté ci-dessous.

(1) Conformément à la Position-recommandation AMF DOC-2011-05, sont inclus dans les « frais de fonctionnement et autres services », les frais suivants :

- Les frais d'enregistrement et de référencement des fonds
- Les frais d'information clients et distributeurs
- Les frais des données
- Les frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc.
- Les frais liés au respect d'obligations réglementaires et aux reporting régulateurs

Frais du fonds maître de la classe LM en EURO du fonds Legg Mason ClearBridge US Equity Sustainability Leaders Fund, compartiment de la Sicav Legg Mason Global Funds Plc

<i>Frais de gestion</i>	<i>Assiette</i>	<i>Taux / barème</i>
<i>Frais de gestion</i>	<i>Actif net</i>	<i>Néant</i>
<i>Frais administratifs</i>	<i>Actif net</i>	<i>0,15 % TTC maximum</i>
<i>Commission de surperformance</i>	<i>Actif net</i>	<i>Néant</i>

Pour information, le taux de frais courants prélevés par le fonds au titre de l'exercice clos au 29/02/2024 est de 2,43% et se décompose comme suit :

- 2,30% de frais de gestion propres au nourricier
- 0,12% de coûts induits liés à l'investissement dans le fonds Maître
- 0,01% de commission de mouvements

Autres informations

EXERCICE DU DROIT DE VOTE AUX ASSEMBLÉES POUR LES TITRES DÉTENUS EN PORTEFEUILLE

L'exercice du droit de vote pour les titres détenus dans le portefeuille est effectué en toute indépendance dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts. Le gérant financier exerce au fil de l'eau les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille selon sa propre politique d'exercice.

LA SÉLECTION ET L'ÉVALUATION DES INTERMÉDIAIRES ET CONTREPARTIES

Conformément au Règlement Général de l'AMF, la société de gestion a mis en place une « Politique de Meilleure Sélection / Meilleure exécution » des intermédiaires et contreparties, tenue à disposition des investisseurs sur le site internet de la société de gestion www.myria-am.com.

L'objectif de cette politique est de sélectionner, selon différents critères prédéfinis, les négociateurs et les intermédiaires dont la politique d'exécution permettra d'assurer le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres.

RISQUE GLOBAL

Le FCP est investi en totalité (sauf liquidités accessoires) dans la part de classe LM en EURO du fonds Legg Mason ClearBridge US Equity Sustainability Leaders Fund, compartiment de la Sicav Legg Mason Global Funds Plc. La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM est celle du calcul de l'engagement telle que définie à l'article 411-73 et suivants du Règlement général de l'AMF.

CRITÈRES ESG

Les informations sur les critères environnementaux, sociaux, et de qualité de gouvernance dans la politique d'investissement de cet OPCVM sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion : www.myria-am.com.

POLITIQUE DE DISTRIBUTION

Seules les parts D donnent droit à distribution du résultat net affecté à cette nature de parts, les autres parts émises par l'OPC sont des parts de capitalisation du résultat net.

RÈGLES D'INVESTISSEMENT

Le fonds respecte les règles d'investissement et les ratios réglementaires définis par le Code Monétaire et Financier et par le Règlement Général de l'AMF.

TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS – REGLEMENT SFTR – EN DEVISE DE COMPATIBILITE DE L'OPC (EUR).

Au cours de l'exercice l'OPC n'a pas fait l'objet d'opération relevant de la réglementation SFTR.

RESPECT DES EXIGENCES D'INVESTISSEMENT CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 91 QUATER L DU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS ANNEXE 2 RELATIVE AU PEA

Au cours de l'exercice comptable, la société de gestion confirme le respect du taux minimum de 75% d'investissement de l'actif du Fonds en titres ou droits mentionnés aux a, b et c du 1° du I de l'article L. 221-31 du Code Monétaire et Financier.

LE POURCENTAGE D'EXPOSITION SOUS-JACENTE ATTEINTE AU TRAVERS DE L'UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS S'ÉLÈVE À :

aucune exposition à des produits dérivés.

Rapport d'activité du fonds Legg Mason ClearBridge US Equity Sustainability Leaders Fund, compartiment de la Sicav Legg Mason Global Funds Plc

LE RAPPORT DE GESTION DE FRANKLIN TEMPLETON du Fonds maître **FIN FEVRIER 2023 _ FIN FEVRIER 2024**

Le fonds FTGF ClearBridge US Sustainability Leaders Fund a été lancé en septembre 2015 et bénéficie d'une équipe de gestion de portefeuille solide et stable. Mary Jane et Derek co-gèrent le portefeuille depuis son lancement. Bien que la performance relative à court terme ait été pénalisée par la faible performance du marché due à la concentration de certaines sociétés de croissance, le fonds a surperformé au T4 2023, car la forte progression du marché en fin d'année a été généralisée et inclut la participation des petites capitalisations - des caractéristiques solides qui n'avaient pas été observées lors de la hausse du premier semestre 2023. De plus, notre historique de performance à long terme reste solide. Sur 5 et 7 ans, le fonds se classe dans le premier décile des meilleures performances de l'univers « core » de Lipper, ce qui souligne notre historique de performance à long terme.

Il est également important de souligner les solides références en matière de durabilité du fonds FTGF ClearBridge US Sustainability Leaders. Le fonds conserve 5 globes « sustainability » par Morningstar et est noté AA selon MSCI. Le Fonds porte le label « Febelfin Towards Sustainability Label ». Le Fonds est article 8, avec un minimum de 50 % d'investissements durables (SI %) énoncés dans le prospectus d'investissement. Dans la pratique, le fonds est nettement supérieur à ce chiffre de 50 % et beaucoup plus proche de 85 %. Un rapport semestriel d'engagement et de conduite des affaires (« Engagement and Stewardship report ») est produit tous les 6 mois et met en évidence certaines des principales statistiques de durabilité du fonds, y compris les récents engagements avec les sociétés en portefeuille et l'alignement des ODD de nos positions en portefeuille.

En tant que portefeuille relativement concentré et axé sur les entreprises de grande qualité que nous considérons comme les leaders de leur profil de développement durable, le fonds peut éprouver des difficultés sur les marchés où les performances sont générées par un très petit nombre de grandes composantes de l'indice que nous ne détenons pas en 2023. Toutefois, sur un horizon à long terme, nous pensons que notre approche permettra d'offrir des rendements supérieurs à ceux de l'indice de référence en restant disciplinés dans notre processus de sélection de titres et de construction de portefeuille.

Commentaires sur la performance sur 1 an à fin février 2024

Les 12 derniers mois ont été les témoins d'une forte surperformance de la croissance grâce à l'explosion et à l'optimisme lié à l'intelligence artificielle. L'indice Russell 1000 Growth a progressé de +45,78 % sur les 12 derniers mois, tandis que l'indice Russell 1000 Value a progressé de +13,97 % sur la même période.

Sur la période de 12 mois clôturée fin février 2024, le fonds FTGF ClearBridge US Sustainability Leaders Fund a enregistré des performances absolues solides de +18,09 %, mais a sous-performé l'indice Russell 3000 (+28,60 %). Cette sous-performance est due principalement aux facteurs suivants :

- Notre sous-pondération globale sur certaines valeurs de croissance au sein des « 7 magnifiques » qui ont été à l'origine des performances du marché au cours des 12 derniers mois (-482 pb)
 - Les « 7 magnifiques » ont contribué à hauteur de 50 % à la performance de l'indice Russell 3000 sur les 12 derniers mois, tout en représentant 23 % de la pondération de l'indice. Le fait de ne pas détenir Meta, NVIDIA, Tesla et Amazon a à lui seul coûté 500 points de base.
 - Nous ne détenons pas Meta et Tesla historiquement pour des raisons de gouvernance.
 - NVIDIA a chuté pour des raisons de valorisation en raison de l'augmentation rapide des gains des actions l'année dernière.
 - Amazon a été vendu au 1^{er} trimestre 2023, car nous avons constaté un risque baissier plus élevé dans un scénario de récession et nous avons craint des pertes chez AWS, qui est plus exposé aux petites entreprises et aux startups que ne l'est l'activité de Microsoft Azure.
- Les problèmes liés à la crise bancaire de mars 2013 (-240 points de base)
- Nos positions dans les énergies renouvelables, qui ont été touchées par la hausse rapide des taux d'intérêt l'an dernier, et par le report des baisses de taux depuis le début de l'année (-550 points de base)

L'année 2023 a été marquée par la plus forte surperformance de l'indice S & P pondéré par la capitalisation boursière (12,6 %) par rapport à son cousin équipondéré depuis 1998 ; jusqu'à présent, en 2024, cette surperformance de l'indice pondéré par la capitalisation boursière s'est poursuivie en partie. Les grandes capitalisations et les valeurs de croissance des méga-caps ont également été à l'origine des meilleures contributions à la performance au cours des 12 derniers mois.

La sélection de titres dans les secteurs des biens de consommation de première nécessité, des matériaux et de l'immobilier a eu l'impact positif le plus important sur la performance. Les meilleures contributions relatives de l'année sont venues de Williams Sonoma dans les biens de consommation cycliques, Eaton dans les valeurs industrielles, Novo Nordisk dans la santé et de plusieurs de nos positions dans les TI, dont Salesforce et Microsoft.

La sélection de titres dans les secteurs des technologies de l'information, de la finance et de la santé a été à l'origine des contributions les plus préjudiciables à la performance, en partie en raison de la sous-pondération de 7 valeurs des technologies de l'information. Les valeurs que nous détenons ont le plus pesé sur la performance ont été First Republic Bank (que nous avons ensuite vendue), et les valeurs financières qui ont accusé de lourdes chutes durant la crise bancaire en mars de l'an dernier. Plus récemment, SolarEdge (IT), Nextera Energy (services aux collectivités) et Shoals (industrie) ont été les valeurs les plus pénalisantes, en grande partie à cause de facteurs cycliques défavorables, la hausse des taux d'intérêt pesant sur la demande aux États-Unis et entraînant une augmentation des stocks. Les valeurs des énergies renouvelables se sont bien comportées fin T4, le marché ayant commencé à intégrer dans les cours la possibilité d'une baisse des taux début 2024. Plus récemment, compte tenu de la solidité persistante des statistiques économiques, cette première baisse des taux a été reportée à la fin du T2 ou du T3, et le marché anticipe actuellement une première baisse des taux en juin ou juillet.

D'un point de vue sectoriel, notre surpondération de la santé et notre sous-pondération des services de communication ont été les plus préjudiciables, car les valeurs de la santé ont sous-performé le marché et les sociétés de services de communication ont été le deuxième secteur le plus performant au cours des 12 derniers mois (+54 %), grâce principalement à la performance de Meta et Alphabet. Nous sous-pondérons le secteur des services de communication, un secteur où il a toujours été plus difficile d'identifier des valeurs qui répondent à nos critères, tant du point de vue ESG que des fondamentaux. En revanche, la légère surpondération du secteur le plus performant sur les 12 derniers

mois, les TI (+58 %) et notre exposition de 0 % au secteur traditionnel de l'énergie ont contribué à la performance.

Nous nous efforçons de générer des rendements excédentaires grâce à la sélection des titres et de minimiser le risque factoriel. Ainsi, le portefeuille affichera généralement des pondérations sectorielles, une répartition par capitalisation boursière similaire à celle de l'indice Russell 3000 et une part active de l'ordre de 75 %. Nous allons également mettre l'accent sur les sociétés présentant des caractéristiques financières de grande qualité et des profils de développement durable de premier plan.

Positionnement

Au 4ème trimestre 2023, nous avons activement ajusté le portefeuille en partie pour tenir compte de l'évolution de l'environnement macroéconomique au 4ème trimestre 2023, réduisant notre exposition à la santé en prévision d'une année électorale potentiellement volatile. Nous avons allégé nos positions sur UnitedHealth et BioMarin Pharmaceutical et soldé celles sur Progyny et Thermo Fischer Scientific qui ont revu à la hausse leurs prévisions pour 2024 et renforcé notre préférence pour Danaher, plus exposé au biotraitement dont les perspectives de rebond sont prometteuses pour 2024.

Danaher a également récemment soldé sa position sur Veralto, une société industrielle spécialisée dans l'eau et la qualité des produits dont nous avons hérité et à laquelle nous avons renforcé notre exposition durant le trimestre. Veralto est le leader de l'analyse de la qualité de l'eau et propose des solutions de traitement qui améliorent le cycle de l'eau ainsi que des solutions d'impression d'emballages qui incluent des applications de traçabilité pour les aliments et boissons, les produits de consommation emballés et les produits pharmaceutiques. L'activité de qualité de l'eau de Veralto a clairement un impact positif sur l'environnement et bénéficie de sources de croissance durables liées aux menaces croissantes de contaminants dans l'eau et de pénurie d'eau. Veralto est une entreprise unique de grande qualité avec une croissance organique et inorganique industrielle supérieure à la moyenne. Avec une conversion des flux de trésorerie disponible de 100 %, près de marges opérationnelles exceptionnelles et près de 60 % de son chiffre d'affaires récurrent, Veralto est un solide « compounder » de bénéfices. La direction a longtemps développé les racines du Danaher et, bien que les fusions-acquisitions dans les activités de Veralto aient été limitées, la direction et le conseil d'administration de la société sont très expérimentés dans les fusions et acquisitions, offrant ainsi un potentiel de croissance supplémentaire, car la scission permet de cibler les ressources afin d'accélérer la croissance organique et de relancer l'expansion des marges. Un secteur des services aux collectivités délaissé par les investisseurs nous a permis d'être opportuniste au T3. Nous avons en effet initié une position sur American Water Works, le plus grand fournisseur d'eau coté aux États-Unis.

Même si les valeurs du secteur des énergies renouvelables ont récemment été mises à rude épreuve, l'efficacité énergétique et la décarbonation demeurent de solides moteurs à long terme pour les valeurs industrielles du portefeuille. La perspective d'une baisse de l'inflation et les baisses de taux de la Fed devraient contribuer à renforcer l'intérêt des investisseurs pour la chaîne de valeur des énergies renouvelables. Les dépenses totales prévues par la loi sur la réduction de l'inflation (IRA) devraient atteindre 1,25 milliard de dollars, soit 3 fois le montant initialement annoncé de 379 milliards en 2022. Les énergies propres et les thématiques de décarbonation devraient en bénéficier à mesure que de nouveaux capitaux vont être injectés dans ces domaines. Les craintes que Donald Trump puisse annuler le financement de l'IRA pourrait paraître exagérées, étant donné que les États Républicains sont les principaux bénéficiaires du financement. Cela dit, nous avons ajusté notre positionnement au sein des énergies renouvelables afin de refléter notre conviction actuelle et notre exposition globale est tombée à un niveau faible/moyen à un chiffre du portefeuille.

Plusieurs facteurs d'innovation durables et visibles vont continuer à faire ressentir leurs effets en 2024, alimentant de nombreux nouveaux segments du marché actions, notamment un leadership de plus en plus large. L'un d'entre eux est l'IA et son champ d'action qui ne cesse de croître. En janvier, nous avons ainsi vendu Etsy et acheté deux nouveaux titres dans le secteur des technologies de l'information

issus du secteur des semi-conducteurs, lesquels continuent de bénéficier de l'adoption croissante de l'IA.

Performances :

Sur l'exercice arrêté au 29 février 2024, le fonds a réalisé une performance de 12,90% sur 12 mois, contre 26,29% pour son indice de référence.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Rapport certifié du commissaire aux comptes



UFF ACTIONS US A

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 29 février 2024**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 29 février 2024**

UFF ACTIONS US A
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
NOURRICIER
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
MYRIA ASSET MANAGEMENT
32, avenue d'Iéna
75116 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement nourricier UFF ACTIONS US A relatifs à l'exercice clos le 29 février 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement nourricier à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/03/2023 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



UFF ACTIONS US A

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



UFF ACTIONS US A

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

2024.07.30 11:53:53 +0200



BILAN ACTIF AU 29/02/2024 EN EUR

	29/02/2024	28/02/2023
INSTRUMENTS FINANCIERS	35 524 129,27	32 544 783,13
OPC MAÎTRE	35 524 129,27	32 544 783,13
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
CRÉANCES	26 678,40	13 168,80
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	26 678,40	13 168,80
COMPTES FINANCIERS	65 123,58	53 891,90
Liquidités	65 123,58	53 891,90
TOTAL DE L'ACTIF	35 615 931,25	32 611 843,83

BILAN PASSIF AU 29/02/2024 EN EUR

	29/02/2024	28/02/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	36 177 202,96	33 342 604,34
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	106 329,22	-24 459,76
Résultat de l'exercice (a,b)	-727 578,10	-761 332,57
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	35 555 954,08	32 556 812,01
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	59 977,17	55 031,82
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	59 977,17	55 031,82
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	35 615 931,25	32 611 843,83

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/02/2024 EN EUR

	29/02/2024	28/02/2023
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/02/2024 EN EUR

	29/02/2024	28/02/2023
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	1 943,71	373,34
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	1 943,71	373,34
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	480,93
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	0,00	480,93
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	1 943,71	-107,59
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	766 054,33	628 331,24
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-764 110,62	-628 438,83
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	36 532,52	-132 893,74
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-727 578,10	-761 332,57

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Frais de gestion		Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion		Actif net	2,30 % TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)		Néant	0,15% TTC maximum
Prestataires percevant des commissions de mouvement	Le dépositaire (pour le traitement des ordres)	Néant	Néant
	La société de gestion	Néant	Néant
Commissions de surperformance		Néant	Néant

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts UFF ACTIONS US A	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/02/2024 EN EUR

	29/02/2024	28/02/2023
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	32 556 812,01	19 525 019,11
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	4 144 171,61	14 912 199,40
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-5 321 131,14	-712 637,82
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	186 311,30	1 606,76
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-77 912,96	-19 945,04
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-2 520,00	-2 856,00
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	4 834 333,88	-518 135,57
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	4 409 523,91	-424 809,97
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	424 809,97	-93 325,60
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-764 110,62	-628 438,83
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	35 555 954,08	32 556 812,01

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
OPC Maître	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/02/2024
CRÉANCES		
	Ventes à règlement différé	26 678,40
TOTAL DES CRÉANCES		26 678,40
DETTES		
	Frais de gestion fixe	59 977,17
TOTAL DES DETTES		59 977,17
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-33 298,77

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	3 964,7097	4 144 171,61
Parts rachetées durant l'exercice	-4 972,0295	-5 321 131,14
Solde net des souscriptions/rachats	-1 007,3198	-1 176 959,53
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	29 855,5345	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/02/2024
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	766 054,33
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,30
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/02/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/02/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/02/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/02/2024	28/02/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-727 578,10	-761 332,57
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	-727 578,10	-761 332,57

	29/02/2024	28/02/2023
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-727 578,10	-761 332,57
Total	-727 578,10	-761 332,57

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/02/2024	28/02/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	106 329,22	-24 459,76
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	106 329,22	-24 459,76

	29/02/2024	28/02/2023
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	106 329,22	-24 459,76
Total	106 329,22	-24 459,76

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	28/02/2022	28/02/2023	29/02/2024
Actif net en EUR	19 525 019,11	32 556 812,01	35 555 954,08
Nombre de titres	17 654,5427	30 862,8543	29 855,5345
Valeur liquidative unitaire	1 105,94	1 054,88	1 190,93
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	3,34	-0,79	3,56
Capitalisation unitaire sur résultat	-20,09	-24,66	-24,36

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
IRLANDE				
LEGG MASON CLEARBRIDGE US EQUITY SUSTAINABILITY LEADERS FUND	EUR	279 629,481	35 524 129,27	99,91
TOTAL IRLANDE			35 524 129,27	99,91
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			35 524 129,27	99,91
TOTAL Organismes de placement collectif			35 524 129,27	99,91
Créances			26 678,40	0,08
Dettes			-59 977,17	-0,17
Comptes financiers			65 123,58	0,18
Actif net			35 555 954,08	100,00

Parts UFF ACTIONS US A	EUR	29 855,5345	1 190,93
-------------------------------	------------	--------------------	-----------------

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852v

Dénomination du produit: UFF ACTIONS US A

(Fonds nourricier du Fonds Legg Mason ClearBridge US Equity Sustainability Leaders Fund)

Identifiant d'entité juridique : FR0014002002

Caractéristiques environnementales et/ou sociales identiques à celle du Fonds Maître ClearBridge US Equity Sustainability Leaders Fund

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?	
<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____% <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE 	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables. <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif social
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____%	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Au cours de la période de référence, dans le cadre de sa politique d'investissement, le Gestionnaire d'investissement a investi dans des sociétés de toutes capitalisations présentant des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) solides ou en voie d'amélioration. Le Fonds a utilisé un processus de recherche et d'engagement exclusif établi pour déterminer si une société est un leader de la durabilité. Ce processus exclusif inclut la génération d'un système d'évaluation ESG utilisant une cartographie de matérialité pour identifier les caractéristiques ESG spécifiques de l'investissement. Ces caractéristiques incluaient, sans s'y limiter, les éléments suivants :

- *l'efficacité énergétique ;*

- une énergie propre ;
- les technologies permettant de réduire les émissions de carbone ;
- l'utilisation rationnelle de l'eau ;
- les processus de réduction des déchets matériels ;
- la diversité du personnel ;
- la santé et le bien-être ;
- des salaires équitables ;
- le contrôle de la chaîne d'approvisionnement ; et
- l'engagement envers la communauté.

En outre, le Fonds a respecté son engagement de 50 % minimum d' « investissement durable ». Les produits dérivés n'ont pas été utilisés pour atteindre les caractéristiques sociales ou environnementales promues par le Compartiment.

Aucun indice de référence n'a été désigné pour le respect des caractéristiques environnementales / sociales préconisées par le Fonds.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales privilégiées par le Fonds étaient les suivants :

- la proportion du Fonds détenue dans des investissements durables tels que définis par la méthodologie exclusive du gestionnaire de portefeuille en matière d'investissements durables, qui comprend l'alignement des produits et/ou des services sur les objectifs de développement durable des Nations unies (ODD), qui était de 63 %, et la prise en compte de l'approche « ne pas causer de préjudice important » (Do No Significant Harm - DNSH) ;
- Les indicateurs spécifiques de principales incidences négatives (PIN), plus précisément la PIN 1 (émissions de GES), la PIN 2 (empreinte carbone), la PIN 3 (intensité des GES), la PIN 4 (exposition à des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles), la PIN 7 (activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles du point de vue de la biodiversité), la PIN 10 (violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et de l'OCDE), la PIN 13 (mixité au sein des organes de gouvernance) et la PIN 14 (exposition aux armes controversées) ont été calculés. Veuillez vous référer aux valeurs indiquées dans la section « Comment ce produit financier a-t-il pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ? » ;
- les méthodologies exclusives pour évaluer l'avancement des réunions d'engagement ESG du Gestionnaire d'investissement. ClearBridge a mené des engagements ESG périodiques avec les sociétés de son portefeuille. Les opinions de l'équipe d'investissement sur les progrès discutés lors de ces réunions ont été reprises dans leurs propres notations ESG, leurs décisions de vote par procuration et leurs décisions d'investissement.
- L'exposition du portefeuille aux émetteurs les meilleurs de leur catégorie, tels que définis par les notations ESG exclusives ; La ventilation des notations pour ce fonds au 31/12/22 est la suivante :
 - AAA : 63%
 - AA : 35%
 - R : 2%
 - B : 0%
- Le fonds est considéré comme faisant partie du champ d'application de l'objectif Net Zero de ClearBridge et a donc été mesuré par rapport à la proportion d'entreprises qui ont fixé, ou qui se sont engagées à fixer, des objectifs scientifiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Nom de l'ICP de durabilité	Valeur
Alignées sur la neutralité carbone	50,51%
Engagées à fixer un objectif aligné sur la neutralité	12,07%

● ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Sans objet car il n'y a pas eu de périodes de référence antérieures.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Les investissements durables réalisés par le Fonds étaient des titres de participation émis par des sociétés qui contribuaient à l'un des objectifs suivants ou aux deux :

- *par le biais de leurs produits et services, à un ou plusieurs des objectifs environnementaux ou sociaux des ODD et à leurs cibles et indicateurs sous-jacents déterminés par l'évaluation de la contribution du gestionnaire de portefeuille ;*
ou
- *à des objectifs de réduction de l'intensité des GES et des émissions dans l'ensemble des activités économiques d'une entreprise, déterminés par un objectif de décarbonation contrôlé par un tiers et conforme à l'Accord de Paris.*
Dans le cadre de notre processus d'engagement, les progrès réalisés par les émetteurs font l'objet d'un suivi par rapport aux objectifs.

En plus de contribuer à l'un des objectifs environnementaux ou sociaux énumérés ci-dessus, les entreprises doivent passer par une évaluation exclusive de bonne gouvernance et satisfaire au principe de « ne pas causer de préjudice important », comme détaillé ci-dessous.

Le Fonds n'a procédé à aucun investissement durable ayant un objectif environnemental alignés sur la taxinomie de l'UE.



Les principales incidences négatives

correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Le gestionnaire de portefeuille a utilisé une combinaison de scores de risque grave de controverse obtenus par des tiers, de vérifications basées sur des normes mondiales, y compris le respect du Pacte mondial des Nations unies, la prise en compte des principales incidences négatives et d'autres facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance importants, qui ont été intégrés dans la recherche fondamentale du gestionnaire de portefeuille et dans son processus exclusif de notation ESG.*

Ce dernier comprenait une évaluation de la qualité de la gouvernance, afin de déterminer si les investissements portent un préjudice important à un objectif d'investissement durable.

En outre, le gestionnaire de portefeuille utilise son processus d'engagement pour identifier les meilleurs titres de leur catégorie.

** Les PIN prises en compte ont été déterminées par la matérialité ESG par sous-secteur, évaluée par le gestionnaire de portefeuille via sa méthodologie exclusive au cours de son processus de notation ESG, ou à l'aide des données disponibles.*

— **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

Toutes les PIN significatives pour la société évaluée ont été prises en compte dans l'évaluation ESG du gestionnaire de portefeuille appliquée dans le cadre du processus de sélection des titres, notamment :

La manière dont les PIN ont été prises en compte est exposée plus en détail ci-dessous.

— **Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :**

Le gestionnaire de portefeuille soutient les principes du Pacte mondial des Nations unies. Par conséquent, le Fonds n'a pas investi dans des sociétés qui violaient l'un des dix principes dans chacun des quatre domaines (droits de l'homme, travail, environnement et lutte contre la corruption) du pacte.

Le gestionnaire de portefeuille a fait appel à un fournisseur de données tiers qui contrôlait le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies. En cas de divergence ou de désaccord entre les recherches du gestionnaire de portefeuille et l'évaluation d'une controverse spécifique par le prestataire, le gestionnaire de portefeuille, les membres de l'équipe chargée de la conformité et l'analyste sectoriel ou de portefeuille engageaient un dialogue avec l'entreprise sur la question. Si le gestionnaire de portefeuille parvenait à un consensus sur le fait que l'entreprise avait pris les mesures nécessaires pour répondre à la controverse, ou qu'elle avait effectivement remédié au problème, il devait fournir une explication détaillée des raisons pour lesquelles l'entreprise pouvait continuer à faire l'objet d'un investissement.

Pour s'assurer que les investissements durables étaient conformes aux lignes directrices de l'OCDE, le gestionnaire de portefeuille a fait appel à un prestataire externe afin de contrôler la conformité et les violations potentielles.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Toutes les PIN significatives pour la société évaluée étaient prises en compte dans l'évaluation ESG du gestionnaire de portefeuille appliquée dans le cadre du processus de sélection des titres, notamment :

PAI 1 (Émissions de GES), PAI 2 (Empreinte carbone), PAI 3 (Intensité des GES)

Le gestionnaire de portefeuille a évalué les risques et opportunités spécifiques liés au climat auxquels sont confrontées les entreprises individuelles dans le cadre de son processus de sélection des titres, qui a tenu compte de ces considérations, parmi d'autres considérations environnementales, sociales et de gouvernance.

Bien que le gestionnaire évalue chaque secteur sur la base d'un ensemble spécifique de critères pertinents pour ses activités commerciales, l'évaluation comprenait généralement un examen minutieux des facteurs liés au climat, tels que : le contexte réglementaire/politique ; l'emplacement géographique des actifs et des opérations ; la capacité à répercuter les coûts sur les clients ; les alternatives et les avancées technologiques ; l'évolution des préférences des clients ; les prix des matières premières ; les futures dépenses d'investissement et les plans de R&D ; la stratégie commerciale à long terme ; la qualité globale de l'équipe de direction ; et d'autres facteurs ; et

Le gestionnaire de portefeuille a utilisé l'outil MSCI Carbon Portfolio Analytics pour évaluer l'exposition aux entreprises possédant des réserves de combustibles fossiles. Le gestionnaire de portefeuille a effectué une analyse de l'intensité carbone sur l'ensemble des investissements de l'entreprise afin de comprendre l'intensité carbone des actifs totaux de l'entreprise par rapport aux marchés boursiers mondiaux. Le gestionnaire de portefeuille a également effectué une analyse de l'intensité carbone au niveau du portefeuille.

PIN n° 4 (exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles)

Le Compartiment n'a pas investi dans une société dont l'activité principale consistait à extraire des combustibles fossiles.

PIN n° 7 (activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité)

Bien que le Compartiment ne dispose pas actuellement de seuils formels concernant les exclusions liées aux questions de biodiversité, celles-ci ont été prises en compte dans le cadre de l'évaluation plus large de l'impact environnemental et climatique des investissements et des investissements potentiels du compartiment. Le Compartiment s'attend à ce que toutes les entreprises dans lesquelles il investit aient un profil de biodiversité positif et toute transgression pourrait entraîner l'exclusion de l'investissement.

PIN #10 (violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales) Veuillez consulter la rubrique « Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? »

PIN #13 (mixité au sein des organes de gouvernance)

Le gestionnaire de portefeuille utilise des données provenant de tiers pour le suivi de la mixité au sein des conseils d'administration. En outre, le gestionnaire de portefeuille a prévu dans sa politique de vote par procuration de voter contre la nomination des membres et du président si le conseil d'administration de l'entreprise ne compte pas au moins une femme. La diversité, l'égalité et l'inclusion étaient des composantes de l'analyse et de la notation ESG du gestionnaire de portefeuille, qui prévoyaient également un engagement de l'ensemble de l'entreprise sur un thème.

PIN #14 (exposition à des armes controversées)

Le Fond a investi dans des sociétés qui réalisent une partie de leur chiffre d'affaires dans la production et/ou la distribution d'armes controversées (p. ex. : mines antipersonnel, armes nucléaires, armes chimiques ou biologiques, armes à sous-munitions, phosphore blanc).

Les chiffres relatifs aux Principales Incidences Négatives ci-dessous datent du 31 décembre 2022.

Indicateurs de PAI	Valeur	Couverture
Émissions de GES : Émissions totales en USD	1 514 149,99	98,66%
Empreinte carbone en USD	973,99	98,66%
Intensité des GES en USD	1 881,15	98,66%
Exposition à des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles.	0,04	98,66%
Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	0,00	98,66%
Violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE	0,00	98,66%
Mixité du conseil d'administration	0,34	98,66%
Exposition à des armes controversées	0,00	98,66%



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Les principaux investissements de ce Fonds, à l'exclusion des liquidités et des produits dérivés, ont été les suivants :

La liste comprend les investissements qui **constituent la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 2022-01-01 - 2022-12-31

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
MICROSOFT CORP	Technologies de l'information	6,40%	États-Unis
APPLE INC	Technologies de l'information	5,11%	États-Unis
UNITEDHEALTH GROUP INC	Santé	3,20%	États-Unis
COSTCO WHOLESALE CORP	Biens de consommation courante	2,59%	États-Unis
CVS HEALTH CORP	Santé	2,44%	États-Unis
BANK OF AMERICA CORP	Secteur financier	2,42%	États-Unis
PROGRESSIVE CORP	Secteur financier	2,34%	États-Unis
HOME DEPOT INC/THE	Biens de consommation discrétionnaire	2,13%	États-Unis
HARTFORD FINANCIAL SERVICES GROUP INC	Secteur financier	2,12%	États-Unis
DANAHER CORP	Santé	2,06%	États-Unis
GILEAD SCIENCES INC	Santé	2,05%	États-Unis
MORGAN STANLEY	Secteur financier	2,05%	États-Unis
MCCORMICK & CO INC	Biens de consommation courante	2,02%	États-Unis
AMAZON.COM INC	Biens de consommation discrétionnaire	1,98%	États-Unis
REGAL REXNORD CORP	Industrie	1,95%	États-Unis



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

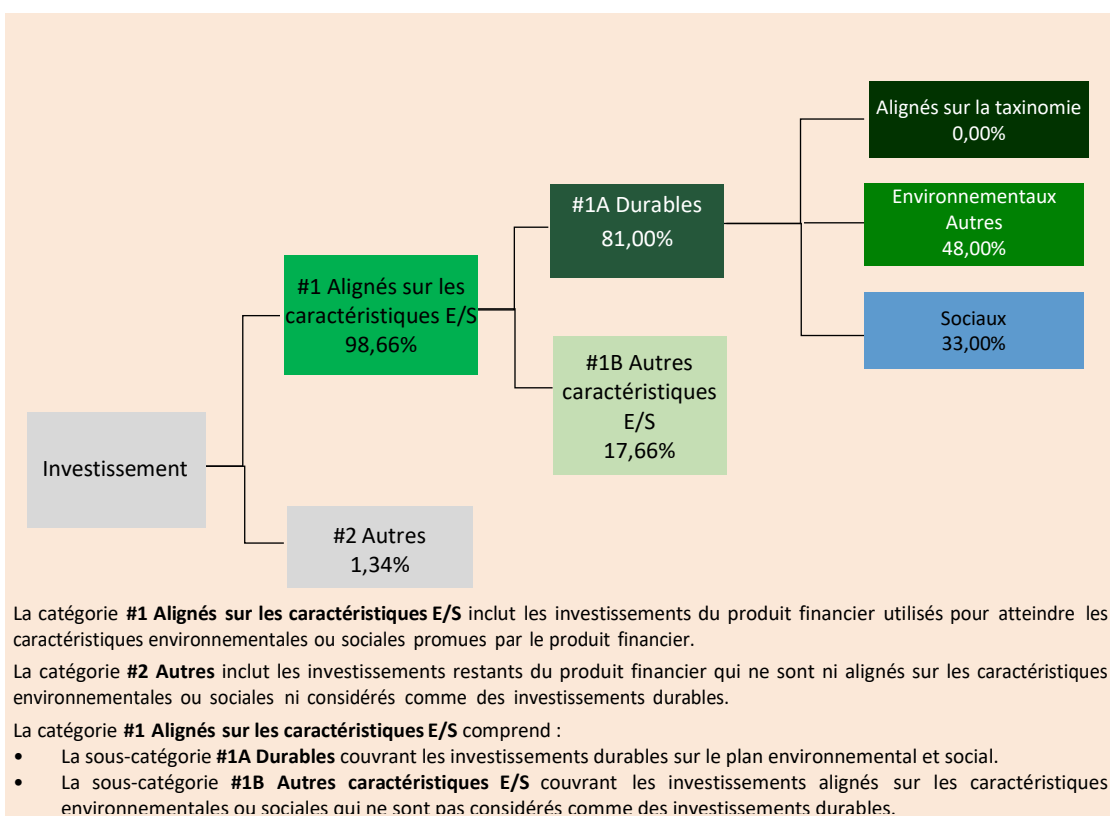
La proportion d'investissements liés à la durabilité s'établissait à 81,00 %.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

98,66 % du portefeuille du Fonds étaient alignés sur les caractéristiques E/S promues par le Fonds. La portion restante (1,34 %), non alignée sur les caractéristiques promues, se composait principalement d'actifs liquides.

Le Fonds a investi dans des placements durables 81,00 % du segment de son portefeuille qui était aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



● ***Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?***

Principal secteur	% d'actifs
Technologies de l'information	27,91%
Santé	19,46%
Secteur financier	14,41%
Industrie	11,17%
Biens de consommation discrétionnaire	9,60%
Biens de consommation courante	4,35%
Services de communication	3,41%
commercial	2,92%
Matériaux	2,76%
Services aux collectivités	2,68%

Principal sous-secteur	% d'actifs
Logiciels	8,52%
Prestataires et services de soins de santé	6,40%
Équipements électriques	5,88%
Marchés financiers	5,77%
Semi-conducteurs et équipements pour semi-conducteurs	5,46%
Matériel informatique, stockage et périphériques	4,62%
Assurances	4,41%
Banques	4,22%
Outils et services de sciences de la vie	3,97%
Équipements, instruments et composants électroniques	3,86%
Produits pharmaceutiques	3,79%
Biotechnologie	3,76%
Services informatiques	3,56%
Distribution spécialisée	3,48%
Produits de construction	2,97%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Fonds n'a procédé à aucun investissement durable ayant un objectif environnemental alignés sur la taxinomie de l'UE.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?

Oui :

Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

Non

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*



Ce graphique représente 100,00 % des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets. Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ; des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **Des dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le Fonds n'a pas investi dans des activités transitoires et habilitantes telles que définies à l'article 16 et à l'article 10, paragraphe 2, du règlement de l'UE relatif à la taxonomie.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable

● **Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

En raison de sa stratégie d'investissement, le Fonds n'a pas réalisé d'investissements durables ayant un objectif environnemental aligné avec la taxonomie de l'UE et, par conséquent, à fin février 2023, 48,00 % du portefeuille du Fonds était composé d'investissements ayant un objectif environnemental non aligné avec la taxonomie de l'UE.

● **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

La proportion d'investissements durables sur le plan social s'établissait à 33,00 %.

● **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

La proportion d'investissements relevant de la catégorie « 2 Autres » s'établissait à 1,34 % et comprenait les liquidités conservées en dépôt ou dans des instruments dérivés utilisés en couverture, non soumises à un objectif social ou environnemental minimum.

● **Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

1. *Le gestionnaire de portefeuille a utilisé son propre système de notation et sa recherche fondamentale pour déterminer les leaders du développement durable, en incluant un critère de bonne gouvernance. Le système de notation comprenait quatre niveaux de notation :*

AAA, AA, A et B, ces notations étant attribuées aux entreprises sur la base de leur stratégie en matière de durabilité et de leurs performances sur les critères ESG. Toutes les entreprises du Fonds ont été évaluées. Le gestionnaire de portefeuille considère que les notes AAA et AA sont « les meilleures de leur catégorie ». Au 31/12/2022, la répartition des notations pour ce Fonds était la suivante :

AAA : 63%
AA : 35%
R : 2%
B : 0%

2. *Le gestionnaire de portefeuille a entretenu un dialogue permanent avec les entreprises de son portefeuille. L'engagement ESG de ClearBridge combinait généralement deux objectifs qui se recoupaient :*

- *Recherche : Mieux comprendre les questions ESG susceptibles de modifier notre thèse d'investissement*



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental **qui ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852



- *L'impact : Encourager des changements spécifiques au sein de l'entreprise susceptibles d'avoir une incidence positive dans le monde réel.*

Pour plus de détails sur notre approche de l'engagement, veuillez-vous référer à notre politique d'engagement et de gestion qui se trouve à l'adresse suivante :

<https://franklintempletonprod.widen.net/content/qz5ty08kfn/original/engagementstewardshipolicy.pdf>

3. Le Fonds n'a pas investi dans les seuils de revenus fixés repris dans le prospectus pour les secteurs suivants :

- *Combustibles fossiles*
- *Tabac*
- *Armes controversées*
- *Armes conventionnelles*
- *Énergie nucléaire*
- *Jeux d'argent*
- *Divertissements pour adultes*

4. Le Fonds n'a pas investi dans des entreprises qui violent un ou plusieurs des dix principes dans les quatre domaines couverts par l'UNGC (droits de l'homme, normes internationales du travail, environnement et lutte contre la corruption).



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?***
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.